

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00578 Numéro SIREN : 480 564 012 Nom ou dénomination : AMA ECHAPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2019 sous le numéro de dépôt 18545

18545
DGFP N° 2050-SD 2018

BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise : SARL A.M.A. ECHAPPEMENT Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : 127 BLD MAXIME GORKI 93240 STAINS Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET : 4 8 0 5 6 4 0 1 2 0 0 0 1 5 Néant ☐

Exercice N clos le : 31/12/2017

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *			
	Frais de développement *			
	Concessions, brevets et droits similaires			
	Fonds commercial (1)	103 500		103 500
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel ou outillage industriels	45 321	44 259	1 062
	Autres immobilisations corporelles	123 028	113 359	9 668
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières *		12 841		12 841
TOTAL (II)		284 689	157 618	127 071
ACTIF CIRCULANT *	Matières premières, approvisionnements			
	En cours de production de biens			
	En cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises	29 073		29 073
	Avances et acomptes versés sur commandes	4 092		4 092
	Clients et comptes rattachés (3) *	132 521		132 521
	Autres créances (3)	16 987		16 987
	Capital souscrit et appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	15		15
Disponibilités	110 729		110 729	
Charges constatées d'avance (3) *	835		835	
TOTAL (III)		294 251		294 251
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Écarts de conversion actif (VI)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	578 940	157 618	421 322

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Designation de l'entreprise		SARL A.M.A. ECHAPPEMENT		Néant ☐	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 500.....)	DA	7 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Reserve légale (3)	DD	750		
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE	239 200		
	Reserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ BJ)	DG	54 200		
	Report à nouveau	DH	1 345		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(44 188)		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL	258 807		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EJ)	DV	2 358		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	130 654		
	Dettes fiscales et sociales	DY	29 504		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	162 516		
	(V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	421 322		
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
	Écart de réévaluation libre	ID			
	Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	162 516			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		SARL A.M.A. ECHAPPEMENT				Néant	
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	508 454	FB		FC	508 454
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	335 154	FH		FI	335 154
		FJ	843 608	FK		FL	843 608
	Chiffres d'affaires nets *						
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	769
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	248
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	844 625
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	346 367
	Variation de stock (marchandises) *					FT	10 759
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	185 840
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	11 585
	Salaires et traitements *					FY	168 392
	Charges sociales (10)					FZ	73 112
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	6 373
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	80 491		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(38 294)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)	GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)	GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM
	Différences positives de change						GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO
Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR
	Différences négatives de change						GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT
Total des charges financières (VI)						GU	1 960
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 960)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(40 254)

(R1-EXVOIS : voir tableau n° 2053) - Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire, article 53 A
du Code général des impôts.

Désignation de l'entreprise		SARL A.M.A. ECHAPPEMENT		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	3 934	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HI	3 934	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				IJ	(3 934)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	IK		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	IL		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				IM	844 625	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IN	888 813	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IO	(44 188)	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			IP	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		IQ	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IR	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		IS	31 798
			- Crédit-bail immobilier		IT	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IU	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IV	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IV	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 21 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	48 471
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	78 088	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A6	14 818	
			obligatoires	A9	33 653	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N		
CONTRAVENTION				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				2 740		
GARANTIE CLIENT				1 195		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

ANNEXES

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Plan comptable général en vigueur)

de la société SARL A.M.A. ECHAPPEMENT

S.A.R.L. au CAPITAL de 7 500 €.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Durée de l'exercice : 12 mois

TOTAL DU BILAN :	421 322 Euros
RESULTAT DEFICITAIRE :	44 188 Euros

TOUS LES ELEMENTS DE CETTE ANNEXE FONT PARTIE INTEGRANTE
DES COMPTES ANNUELS qui ont été établis par le Gérant.

ELEMENTS DE L'EXERCICE

TROIS ELEMENTS ESSENTIELS

I REGLES ET METHODES COMPTABLES

II COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE
DE RESULTAT

III ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

ELEMENT I DE L'ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principes généraux de prudence, régularité, sincérité et image fidèle ont été respectés conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

LIMINAIRE :

Conformément aux prescriptions légales, la comptabilité de l'exercice a été établie selon le PCR 1999.

REGLES ET METHODES :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée prévue et de la nature du matériel (cf. état 2055).

Les opérations en devises sont insignifiantes voire nulles.

La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation.

ELEMENT II DE L'ANNEXE

- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

- Etat de l'actif immobilisé :	N° 2050
- Etat des amortissements :	N° 2055
- Etat des provisions :	N° 2056
- Etat des échéances de créances	N° 2057
- Etat des échéances des dettes	N° 2057

B) JOINT SUR PAPIER LIBRE AUX IMPRIMES FISCAUX :

- Produits à recevoir,
- Charges à payer,
- Charges et produits constatés d'avance.

C) INFORMATIONS GENERALES :

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les stocks.

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les immobilisations.

Les différences sur éléments fongibles de l'actif circulant et les frais d'établissement sont peu significatives.

L'entreprise n'a pas comptabilisée de frais de recherche et de développement à l'actif de son bilan.

Il n'y a pas de charges à répartir sur plusieurs exercices.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE :

Les associés ont créé leur fonds de commerce.

D) INFORMATIONS PARTICULIERES AUX SOCIETES :

- Aucune avance n'a été consentie aux associés.
- La société a la forme de SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE.
- Son capital de 7 500 € est divisé en 100 parts de 75 € chacune au 1^{er} Janvier 2017.
- Son capital au 31 DECEMBRE 2017 est inchangé.

ELEMENTS III DE L'ANNEXE

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS –

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

CREDIT BAIL : NEANT

ENGAGEMENTS FINANCIERS : ETAT 2057

B) DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :

NEANT

C) PRISES DE PARTICIPATIONS :

L'entreprise ne possède ni filiale ni participations.

Elle n'est filiale d'aucune autre société et n'entre dans aucun périmètre de consolidation.

D) ENGAGEMENTS FINANCIERS DIVERS :

NEANT

SARL AMA ECHAPPEMENT

SARL AU CAPITAL DE 7 500 €

127 BLD MAXIME GORKI

93240 STAINS

**APPROBATION DES COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

SARL AMA ECHAPPEMENT

SARL AU CAPITAL DE 7 500 €
127 BLD MAXIME GORKI
93240 STAINS
RCS BOBIGNY 480 564 012

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE **A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 MAI 2018**

CHERS ASSOCIES,

CONFORMEMENT A LA LOI ET EN MA QUALITE DE GERANT DE LA SOCIETE, J'AI L'HONNEUR DE VOUS PRESENTER MON RAPPORT SUR LA MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017.

POUR VOTRE INFORMATION, IL VOUS A ETE ENVOYE AVEC LE PRESENT RAPPORT, TOUS LES DOCUMENTS PRESCRITS PAR LA LOI, A SAVOIR :

- ⌘ LE BILAN,
- ⌘ LE COMPTE DE RESULTAT,
- ⌘ L'ANNEXE,
- ⌘ LE TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A VOTRE APPROBATION.

LES COMPTES SOUMIS A VOTRE APPROBATION ONT ETE ETABLIS SELON LES NORMES, PRINCIPES ET METHODE DU PLAN COMPTABLE EN VIGUEUR.

LES METHODES D'EVALUATION N'ONT PAS CHANGEES.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

AU COURS DE CET EXERCICE D'UNE DUREE DE 12 MOIS, LE CHIFFRE D'AFFAIRES H.T. S'EST ELEVE A 843 608 € CONTRE 1 149 897€ POUR L'EXERCICE PRECEDENT, CE QUI REPRESENTE UNE BAISSSE D'ENVIRON 25 %.

Le Total des Produits d'Exploitation s'élève à : 844 625 €

Compte tenu des charges d'exploitation comprenant notamment :

- La Dotations aux Amortissements pour :	6 373 €
- Le Résultat d'EXPLOITATION EST DEFICITAIRE DE :	38 294 €
- LE RESULTAT FINANCIER EST NEGATIF DE :	1 960 €
- LE RESULTAT EXCEPTIONNEL EST NEGATIF DE :	3 934 €
- L'IMPOT SUR LES SOCIETE EST :	NEANT

Le résultat fiscal tient compte de la réintégration de charges non déductibles :

⌘ 2 740 € Contraventions

EN CONSEQUENCE, L'EXERCICE SE TRADUIT PAR UNE PERTE NETTE DE **44 188 €**.

Dans un contexte particulièrement difficile où la concurrence est rude, nous sommes avens subi une baisse importante d'activité.

Malgré nos efforts à maintenir nos coûts, nous n'avons pas pu réussi à éviter un résultat déficitaire.

Nous allons poursuivre nos efforts en espérant pouvoir améliorer notre notoriété auprès de nos différents partenaires afin d'envisager des meilleurs résultats pour l'exercice en cours.

II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

AUCUN EVENEMENT PARTICULIER N'EST A SIGNALER DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT.

III – INFORMATIONS SUR L'EXERCICE EN COURS ET PERPECTIVES D'AVENIR

L'association de notre service de qualité à une grande image de marque nous a permis de nous développer auprès de nombreux clients.

Nous souhaitons continuer l'amélioration de nos services grâce à de nouveaux investissements en matériels. Ces efforts devraient nous permettre de stabiliser durablement notre activité et notre notoriété.

IV – CONVENTIONS REGLEMENTEE

AUCUNE NOUVELLE CONVENTION SUSCEPTIBLE DE TOMBER SOUS LE COUP DE L'ARTICLE L 223-19 DU NCC N'EST VENUE À LA CONNAISSANCE DE LA GERANCE. LES CONVENTIONS ANTERIEURES CONTINUANT À S'APPLIQUER.

V – AFFECTATION DES RESULTATS

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER ET DE REPARTIR COMME SUIV LA PERTE DE L'EXERCICE, SOIT UNE SOMME DE 44 188 € :

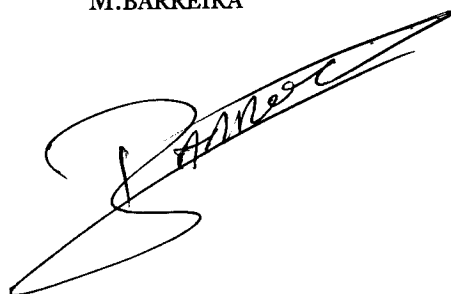
 ⌘ Affectation de 44 188 Euros, (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée au titre de dividendes, pour les trois exercices antérieurs.

NOUS VOUS SOUHAITONS QUE CES DIVERSES PROPOSITIONS EMPORIENT VOTRE APPROBATION ET QUE VOUS VOUDREZ BIEN DONNER A LA GERANCE QUITUS DE SA GESTION POUR L'EXERCICE SUR LES COMPTES DUQUEL VOUS AVEZ A VOUS PRONONCER.

VOUS TROUVEREZ EN ANNEXE LE TEXTE DES RESOLUTIONS QUI VOUS SONT PROPOSEES.

LE GERANT,
M.BARREIRA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Barreira', is written over a diagonal line that spans across the signature area.

SARL AMA ECHAPPEMENT

SARL AU CAPITAL DE 7 500 €

127 BLD MAXIME GORKI

93240 STAINS

RCS BOBIGNY 480 564 012

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 MAI 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'ASSEMBLEE GENERALE, APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT DU GERANT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017, APPROUVE LES COMPTES ET LE BILAN DUDIT EXERCICE, TELS QU'ILS ONT ETE PRESENTES AINSI QUE LES OPERATIONS TRADUITES DANS CES COMPTES ET RESUMEES DANS CE RAPPORT.

EN CONSEQUENCE, ELLE DONNE AU GERANT QUITUS ENTIER ET DEFINITIF ET SANS RESERVE DE L'EXECUTION DE SON MANDAT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017.

DEUXIEME RESOLUTION

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFPECTER ET DE REPARTIR COMME SUIV LA PERTE DE L'EXERCICE, SOIT UNE SOMME DE 44 188 € :

⌘ Affectation de 44 188 Euros, (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée au titre de dividendes, pour les trois exercices antérieurs.

TROISIEME RESOLUTION

L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE EN TANT QUE DE BESOIN LES CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE LES ASSOCIES ET LA SOCIETE SUSCEPTIBLES D'ENTRER DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 223-19 DU NCC.

SARL AMA ECHAPPEMENT

SARL AU CAPITAL DE 7 500 €

127 BLD MAXIME GORKI

93240 STAINS

RCS BOBIGNY 480 564 012

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 28 MAI 2018

RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES
A L'ARTICLE L 223-19 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

CHERS ASSOCIES,

L'ARTICLE L 223-19 DU NCC PRESCRIT A LA GERANCE D'ETABLIR UN RAPPORT SUR LES CONVENTIONS INTERVENUES DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSEE ENTRE LA SOCIETE ET L'UN DE SES GERANTS OU ASSOCIES.

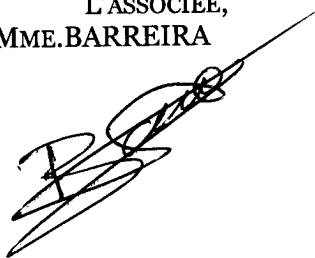
RENTRE DANS LE CADRE DE CET ARTICLE, LES OPERATIONS SUIVANTES :

↳ LOYERS VERSES A LA SCI AMA POUR UN MONTANT DE 72 000€ H.T. POUR L'ANNEE 2017.

LE GERANT,
M. BARREIRA



L'ASSOCIEE,
MME. BARREIRA



SARL AMA ECHAPPEMENT

SARL AU CAPITAL DE 7 500 €
127 BLD MAXIME GORKI
93240 STAINS
RCS BOBIGNY 480 564 012

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 MAI 2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,

LE VINGT HUIT MAI, A 18H00,

L'ASSOCIE DE LA SOCIETE **LA SARL AMA ECHAPPEMENT**, SARL AU CAPITAL DE 7 500 €, DIVISE EN 100 PARTS SOCIALES DE 75 € CHACUNE, SE SONT REUNIS EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE AU SIEGE SOCIAL SUR CONVOCATION FAITE PAR LA GERANCE.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- MONSIEUR BARREIRA ADELINO, ASSOCIE-GERANT, PROPRIETAIRE DE :	98 PARTS
- MADAME OLIVEIRA LURDES EPOUSE BARREIRA ,ASSOCIEE, PROPRIETAIRE DE :	<u>2 PARTS</u>
TOTAL :	100 PARTS

L'ASSEMBLEE EST PRESIDEE PAR MONSIEUR BARREIRA ADELINO, GERANT, QUI CONSTATE QUE LES ASSOCIES PRESENTS OU REPRESENTES POSSEDENT 100 PARTS SOCIALES, SOIT PLUS DE LA MOITIE DES PARTS ; EN CONSEQUENCE, L'ASSEMBLEE PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

MONSIEUR LE PRESIDENT DEPOSE DEVANT L'ASSEMBLEE, A LA DISPOSITION DES ASSOCIES :

- ⌘ LE RAPPORT DU GERANT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017,
- ⌘ LE COMPTE DE RESULTAT, LE BILAN, L'ANNEXE ET L'INVENTAIRE AU 31 DECEMBRE 2017.

PUIS, IL DECLARE QUE LE TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES, LE RAPPORT DU GERANT ET LES DOCUMENTS COMPTABLES CI-DESSUS VISES, A L'EXCEPTION DE L'INVENTAIRE, ONT ETE ADRESSES A CHAQUE ASSOCIE EN MEME TEMPS QUE L'AVIS DE CONVOCATION.

IL PRECISE QUE L'INVENTAIRE A ETE TENU A LA DISPOSITION DES ASSOCIES AU SIEGE SOCIAL DEPUIS CETTE MEME DATE, CE DONT L'ASSEMBLEE LUI DONNE ACTE.

LE PRESIDENT RAPPELLE ENSUITE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE :

- ⌘ LECTURE DU RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE,
- ⌘ APPROBATION DES COMPTES, AFFECTATION ET REPARTITION DES RESULTATS, QUITUS A LA GERANCE,
- ⌘ OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 223-19 DU NCC,
- ⌘ REMUNERATION DE LA GERANCE,
- ⌘ QUESTIONS DIVERSES.

PUIS, IL DONNE LECTURE DU RAPPORT DU GERANT ET DECLARE LA DISCUSSION OUVERTE.

APRES UN LARGE ECHANGE DE VUES ET PERSONNE NE DEMANDANT PLUS LA PAROLE, LES RESOLUTIONS SUIVANTES SONT MISES AUX VOIX :

PREMIERE RESOLUTION

L'ASSEMBLEE GENERALE, APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE

BA BM

L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017, APPROUVE LES COMPTES ET LE BILAN DUDIT EXERCICE, TELS QU'ILS ONT ETE PRESENTES AINSI QUE LES OPERATIONS TRADUITES DANS CES COMPTES ET RESUMEES DANS CE RAPPORT.

EN CONSEQUENCE, ELLE DONNE À LA GERANCE QUITUS ENTIER ET DEFINITIF ET SANS RESERVE DE L'EXECUTION DE SON MANDAT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER ET DE REPARTIR COMME SUIT LA PERTE DE L'EXERCICE, SOIT UNE SOMME DE 44 188 € :

✂ Affectation de 44 188 €uros, (centimes à parfaire), en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée au titre de dividendes, pour les trois exercices antérieurs.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE EN TANT QUE DE BESOIN LES CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE LES ASSOCIES ET LA SOCIETE SUSCEPTIBLES D'ENTRER DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 223-19 DU NCC.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE, LES ASSOCIES CONCERNES S'ABSTENANT.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve la rémunération d'un montant de 60 000 € que le gérant a perçu durant l'exercice ainsi que le paiement par la société des charges sociales y afférentes. L'assemblée fixe sa rémunération pour l'exercice en cours à un montant équivalent

Les frais qu'il expose dans l'intérêt social lui seront remboursés sur justificatifs.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

RIEN N'ETANT PLUS À L'ORDRE DU JOUR ET PERSONNE NE DEMANDANT LA PAROLE, LA SEANCE EST LEVEE.

LE GERANT,
M.BARREIRA



L'ASSOCIEE,
MME BARREIRA

